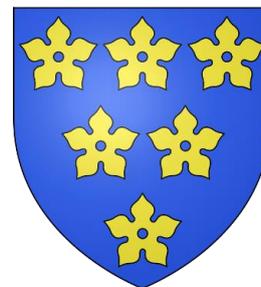


Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
COMMUNE DE BOLSENHEIM



AVENANT

à l'arrêté du Maire de la Commune de Bolsenheim du 9 /09/2014

REGLEMENTATION CONCERNANT L'OCCUPATION DE LA SALLE COMMUNALE

Séance du jeudi 06 juin 2016 à 19h30

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Horaires de fermeture du club house : débordement après 22h.

Les membres du conseil municipal décident qu'il faut se conformer aux horaires comme cela a été discuté en Commission mais décident, toutefois, de faire une exception uniquement pour les Assemblées Générales des Associations. Ils pourront donc rester jusqu'à 23h30 sachant que la réunion est souvent suivie par un repas. Cette autorisation, à organiser les Assemblées Générales annuelles, sera valable à compter du 1/7/2016; ceci du lundi au vendredi inclus.

Ampliation sera adressée :

- Aux services de la sous-préfecture
- A la gendarmerie
- Aux Présidents des Associations
- Au Président de la commission « salle des fêtes »
- A la personne en charge de la location
- Classé au registre

Affichage sera réalisé dans la salle

**Le Maire,
F. RIEHL**